

COMMENT INSTAURER DES POLITIQUES NON DISCRIMINATOIRES ET INCLUSIVES



Mona Greenbaum

*Directrice générale de la Coalition
des familles LGBT*



CFLGBT

COMMENT INSTAURER DES POLITIQUES NON DISCRIMINATOIRES ET INCLUSIVES

La discrimination et l'exclusion homophobe, transphobe, hétérosexiste, etc. peuvent se produire de multiples façons. Par exemple, les enfants utilisent les termes « fifi » et « tapette » comme insultes dans les cours d'école; une enseignante est victime de harcèlement parce qu'elle entame un processus de transition; on se moque d'une fillette ayant deux pères parce que sa famille est différente; une bibliothèque scolaire ne possède aucun livre reflétant la diversité des constellations familiales. Lors de discussions avec des membres du corps enseignant de divers milieux concernant les pratiques exemplaires visant à créer des environnements inclusifs, ces derniers ont mentionné à plusieurs reprises craindre de manquer de soutien ou être inquiets relativement à leur sécurité d'emploi s'ils parlaient de sujets reliés aux familles LGBT+ ou à la diversité sexuelle et de genre en général.



POLITIQUE

L'école qui possède une politique non discriminatoire et inclusive claire permet au personnel enseignant de s'y appuyer afin d'intervenir de façon appropriée. Si l'école ne possède pas de politique spécifique pour contrer le harcèlement ou la discrimination, elle devrait en adopter une.

Les études en milieu scolaire montrent que les politiques non discriminatoires et inclusives dans les écoles ont des impacts positifs directs sur la santé et le bien-être des élèves. L'intimidation, le harcèlement, les railleries et la violence face aux réalités LGBT+ sont tous des comportements qui insécurisent les enfants et éloignent les écoles de leur mission, à savoir celle d'enseigner aux enfants à être des citoyen.ne.s responsables.

Indiquer clairement, dans les textes des politiques régionales et scolaires du Québec, que nous mettrons fin à l'intimidation et au harcèlement, que nous célébrerons la diversité individuelle et familiale représentée par les différents types de familles au sein de nos écoles, mènera à une amélioration. Nous proposons différents moyens pour adapter la politique actuelle de l'école de manière à la rendre plus inclusive envers les familles LGBT+. Chacun des éléments proposés est essentiel à une politique efficace et chacun d'entre eux est assorti d'un exemple permettant de mieux expliquer son utilisation.



1

UNE DÉCLARATION INTERDISANT À LA FOIS LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT :

Du point de vue juridique, le harcèlement est une forme de discrimination, mais la discrimination n'est pas toujours une forme de harcèlement. Interdire à une élève de participer à une activité parce que son père est gai constitue de la discrimination, mais pas nécessairement du harcèlement. Attaquer verbalement un élève dans le corridor parce qu'il est élevé par ses tantes lesbiennes constitue du harcèlement et de la discrimination. Il est préférable de se protéger explicitement contre les deux.

2

UNE DÉFINITION DU HARCÈLEMENT COMPRENANT AU MOINS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Inclure cette définition complète assure la meilleure protection aux élèves. **La protection basée sur n'importe quelle caractéristique énumérée, qu'elle soit «réelle ou perçue» constitue un aspect essentiel de la définition.** Elle permet de protéger les élèves de l'intimidation, que ces élèves fassent *réellement* partie ou soient *perçu.e.s* comme faisant partie d'une catégorie. Par exemple, un élève qui s'avérerait être hétérosexuel pourrait continuellement subir des injures et des menaces homophobes. Même s'il n'est pas gai, l'élève serait protégé en vertu de la politique interdisant la discrimination puisqu'il est perçu comme étant homosexuel.

De plus, la définition du harcèlement qui apparaît à droite assure une protection sur la base d'une association avec quiconque faisant partie d'une catégorie protégée. Ce vocabulaire a été spécifiquement développé afin de protéger les familles LGBT+ puisque les enfants de parents LGBT+ sont souvent victimes d'intimidation par leur association à des membres de leur famille. L'enfant de parents LGBT+ sera protégé contre le harcèlement et la discrimination dirigés envers lui parce que ses parents font partie de la diversité sexuelle et/ou de la pluralité des genres.

LA DÉFINITION DU HARCÈLEMENT

Tout geste, parole ou écrit (incluant Internet) :

- qui fait en sorte qu'un.e élève ou un.e employé.e de l'école craint, dans une mesure raisonnable, pour son intégrité psychique, physique ou pour ses biens; qui a pour effet d'interférer de manière substantielle avec les performances académiques, les opportunités ou les avantages d'un.e élève; qui a pour effet de déranger substantiellement le fonctionnement de l'école
- basé sur une caractéristique réelle ou perçue comme l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, la nationalité, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou par association avec une personne faisant partie des catégories protégées
- qui est posé ou prononcé sur le terrain de l'école, sur un lieu commandité par l'école, sur Internet ou dans un autobus scolaire

3

UNE DESCRIPTION DU GENRE DE COMPORTEMENT ATTENDU DE LA PART DE CHAQUE ÉLÈVE ET DE CHAQUE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE :

Cette liste devrait comprendre des termes tels que « association respectueuse avec les autres », « signalisation honnête et rapide des incidents » et « intervention significative dans les conflits entre les élèves » (pour les membres du personnel). Les écoles peuvent déterminer exactement le genre de comportement attendu de la part des membres du personnel et des élèves en réponse aux comportements discriminatoires.



4

CONSÉQUENCES ET RÉACTIONS APPROPRIÉES ENVERS UNE PERSONNE QUI COMMET UN GESTE DE DISCRIMINATION OU DE HARCÈLEMENT :

Des politiques inclusives contre le harcèlement ne signifient pas grand-chose si elles ne sont pas mises en application. Pour s'assurer de l'efficacité de la politique, elle doit comprendre des conséquences claires telles que des sanctions disciplinaires et des interventions éducatives appropriées pour les élèves qui commettent les infractions, de même que des sanctions appropriées pour le personnel qui commet une infraction. Les conséquences pour un.e élève du primaire pourraient comprendre :

- Une rencontre avec n'importe quelle ou toutes les personnes suivantes : élèves impliqué.e.s, parent ou responsable légal, membres du personnel enseignant, administratif, de soutien, etc.
- Des excuses écrites
- Une retenue
- La perte de privilèges à l'école
- Une suspension

5

UNE PROCÉDURE PERMETTANT DE RAPPORTER TOUT GESTE DE DISCRIMINATION OU DE HARCÈLEMENT :

Une politique contre la discrimination prévoit un mécanisme efficace permettant de rapporter les incidents auprès des autorités concernées. Cette disposition devrait inclure un énoncé clair relativement à la responsabilité des élèves et du personnel à rapporter rapidement tout incident. Un tel énoncé pourrait se lire ainsi :

« Toute personne (membre du personnel, élève, bénévole, etc.) qui a été témoin ou qui détient des informations fiables relatives à un acte de discrimination ou de harcèlement envers un.e élève ou un membre du personnel doit rapporter cet incident aux personnes responsables appropriées de l'école. »

6

UN ÉNONCÉ SUR LA MANIÈRE DONT LA POLITIQUE SERA RENDUE PUBLIQUE, INCLUANT LA MENTION QUE CETTE POLITIQUE S'APPLIQUE AUX ÉVÉNEMENTS COMMANDITÉS PAR L'ÉCOLE :

La portée autoritaire de la politique interdisant la discrimination devrait être claire. Le vocabulaire suivant peut être utilisé pour expliquer ce que cette politique couvre, ainsi qu'à qui et où elle s'applique :

« La politique devrait couvrir toute activité ou tout programme qui se déroule sur les lieux de l'institution visée pendant les heures d'enseignement, tous les programmes ou toutes les activités en lien avec l'école ou commandités par celle-ci, pendant le transport par autobus scolaire vers l'école ou vers une activité ou un programme en lien avec l'école ou commandité par celle-ci. De même, le transport pour revenir de l'école ou d'une activité ou un programme en lien avec l'école ou commandité par celle-ci est visé par cette politique. »

Le harcèlement et la discrimination ne seront tolérés nulle part, y compris pendant les sorties scolaires, dans la cafétéria, dans les équipes sportives, etc. De plus, la politique devrait prévoir que son contenu soit rendu public dans tous les documents de l'école destinés à présenter les règles, procédures et normes détaillées de conduite pour l'école ainsi que dans tout manuel de l'élève ou du personnel.

La politique pour contrer le harcèlement devrait nommer et définir spécifiquement les comportements qui constituent du harcèlement; elle devrait couvrir l'éventail allant du harcèlement verbal au harcèlement physique et devrait indiquer le droit de chaque élève, famille et membre du personnel scolaire, sans égard à l'origine ethnique, la culture, la nationalité, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre ou l'orientation sexuelle (réelle ou perçue) d'être à l'abri des remarques blessantes de même que de la violence physique. Finalement une politique devrait établir des directives disciplinaires claires.

CODE DE VIE

En se basant sur la politique de l'école, le code de vie de l'école devrait également décrire les infractions, ainsi que les sanctions disciplinaires qui y sont associées afin d'assurer une discipline cohérente d'un.e enseignant.e à l'autre et d'un.e élève à l'autre. Ces directives devraient expliquer clairement aux parents la manière dont l'école gèrera ces infractions afin que toutes les personnes impliquées, qu'elles soient les auteures ou les victimes, connaissent les conséquences d'un tel comportement. Sur la page suivante, se trouve un exemple pour aider les écoles à instaurer un code de vie qui prohibe les insultes et comportements harceleurs.

Selon la nature et l'importance du comportement, les conséquences pour un.e élève du primaire pour ce genre de comportement peuvent comprendre :

- Une rencontre avec n'importe quelle ou toutes les personnes suivantes : élèves impliqué.e.s, parent ou responsable légal, membres du personnel enseignant, administratif, de soutien, etc.
- Des excuses écrites
- Une retenue
- La perte de privilèges à l'école
- Une suspension



LA DÉFINITION DU HARCÈLEMENT

L'école interdit tout vocabulaire ou tout comportement harceleur en lien avec :

- l'origine ethnique,
- la langue,
- l'héritage,
- la constellation familiale,
- la religion,
- l'orientation sexuelle,
- l'identité de genre;
- l'expression de genre;
- l'apparence physique,
- le talent,
- le style d'apprentissage,
- le pouvoir relatif,
- ou pour toute autre raison, perçue ou réelle, incluant l'association avec d'autres personnes ayant ces caractéristiques.

MISSION

Les écoles peuvent également adopter une déclaration de valeurs fondamentales qui clarifie à la fois les valeurs qui sont promues à l'école et ce qui ne sera pas toléré. La déclaration devrait protéger explicitement les droits de l'ensemble des élèves, du personnel et des constellations familiales sans égard à l'origine ethnique, la nationalité, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre ou l'orientation sexuelle (réelle ou perçue).

Cette déclaration des valeurs fondamentales dans la mission de l'école devrait être publiée sur le site Internet de l'école ainsi que dans tout matériel promotionnel concernant l'école.

Ces valeurs devraient aussi être véhiculées en public de manière explicite à la rentrée scolaire et lors d'autres rassemblements en mentionnant spécifiquement que toutes les familles sont bienvenues et en affirmant que l'école est un environnement sécuritaire et inclusif pour l'ensemble des enfants et des familles.

Sur la prochaine page se trouve un exemple pour aider les écoles à instaurer une mission plus inclusive.



EXEMPLE DE DÉCLARATION DE VALEURS FONDAMENTALES

VISANT L'INCLUSION DE TOUTES LES FAMILLES

L'école _____ traite avec grand respect la spécificité et la diversité de chaque personne et de chaque famille. Nous accueillons toutes les familles : familles monoparentales, familles avec deux ou plusieurs parents, qu'ils fassent partie de la diversité sexuelle et/ou de la pluralité des genres, familles adoptives et d'accueil, familles recomposées, familles élargies, familles issues de la diversité ethnoculturelle, enfants qui habitent avec leurs parents ou non. Nous acceptons des origines, valeurs et points de vue différents afin de bâtir une communauté solide et inclusive et de préparer les élèves à vivre dans une société diverse. Nous croyons que la meilleure éducation est donnée dans une école composée d'élèves, de membres du personnel et de familles provenant de milieux socioéconomiques, cultures, ethnies, genres, religions et orientations sexuelles variés qui se côtoient de façon respectueuse.

Nous fournissons un environnement sécuritaire qui encourage l'expression de nos différences d'une manière qui invite au dialogue et à l'enseignement plutôt qu'à l'aliénation. Nous encourageons la curiosité afin d'apprendre de différentes expériences et de différents points de vue.

L'école _____ est résolue à créer et à maintenir une communauté dans laquelle toutes les personnes, adultes et enfants, peuvent travailler et apprendre ensemble dans une atmosphère libre de toute forme de harcèlement, y compris les injures, l'étiquetage, l'intimidation, le harcèlement et l'exploitation.





Coalition des
Familles LGBT
LGBT Family Coalition

Justice
Québec



Éducation,
Loisir et Sport

Québec



UQÀM
Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

CHAIRE
de recherche
sur l'homophobie
UQÀM

www.famillesLGBT.org

© 2019 - Coalition des familles LGBT